



Montreuil, le 15 avril 2024

Monsieur Patrice Vergriete,  
Ministre délégué chargé des  
Transports

Monsieur Hervé Berville,  
Secrétaire d'Etat chargé de la Mer et  
de la Biodiversité

**Objet :** Situation sur le mouvement de grève des Officiers de port et Officiers de port adjoints.

Messieurs,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la question pressante de la réforme statutaire en cours des officiers de port et officiers de port adjoints. Cette réforme vise principalement à rendre notre profession plus attractive afin de combler les postes vacants dans toutes les capitaineries et de mettre un terme aux rotations excessives de personnel, notamment dans les ports sous tension.

Suite à la réception de votre correspondance en date du 12 mars 2024, l'intersyndicale composée de la CGT, de la Cfdt et de l'UNSA (avec l'adhésion ultérieure de la FSU) a voulu croire en votre volonté de faire avancer ce dossier, au centre de nos préoccupations depuis plusieurs mois maintenant, et a voté la suspension de notre mouvement de grève nationale.

Nous ne considérons pas que l'examen des textes nous concernant devant le comité social administratif ministériel (CSAM) du 28 mars dernier constitue une étape significative. Au contraire, nous estimons qu'un temps de réflexion supplémentaire est nécessaire du fait de l'ampleur et l'importance des mesures à mettre en œuvre.

Poursuivre « à la hussarde » ce processus de réforme et s'acharner à abaisser la sélectivité afin de pourvoir les postes vacants nous contrarie fortement, nous qui sommes attachés à :

- L'intégration adéquate et la formation appropriée des futurs recrutés.
- L'accomplissement efficace de toutes nos missions, qui ne cessent de croître, notamment celles relatives à la sécurité et à la préservation de l'environnement maritime et portuaire. Enjeux majeurs énoncés dans la stratégie nationale.

À ce jour, bien que depuis le début du mouvement de grève, une amélioration du dialogue social soit perceptible avec notre Directeur des Ressources Humaines et son équipe, de nombreuses interrogations restent sans réponse, alimentant ainsi la frustration croissante des agents sur le terrain. Il est également important de souligner que l'administration n'a pas encore lancé de protocole de sortie de grève, optant plutôt pour un processus d'approbation forcée qui ne nous satisfait pas.

Le 30 avril, une ultime séance d'examen concernant le volet statutaire est prévue. Nous aspirons à obtenir à cette occasion des actions concrètes, soutenues par des engagements écrits, concernant la réalisation des avancées promises, accompagnées de délais précis et cohérents pour répondre aux attentes de l'ensemble des agents. En l'absence de ces éléments, nous serons contraints de réactiver notre mouvement de grève dès le mois de mai.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de notre considération distinguée.

**Pour la FNEE CGT**

Ivan  
Candé-Gonzalez

**Pour le SNPAM - SNOP  
CGT**

Pierre  
de Chabaneix

**Pour l'UNSA**

Jérôme  
Abotsi

**Pour la CFDT**

Michaël  
Maillot

**Pour la FSU**

Véronique  
Caraco-Giordano